

Journée mondiale du refus de la misère
17 octobre 2018

Interpellations Témoignages

Au Parlement de Wallonie

Présentation de notre analyse

Ne passons pas à côté...

25 ans de combats
Pour la **citoyenneté** des
plus pauvres



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

Les dégâts des activations déjà en 1975

« J'ai 63 ans. Je suis maman et grand maman et actuellement en chômage après plus 20 ans dans la dernière place comme ouvrière de nettoyage.

En 1975, j'étais aidée par le CPAS de Molenbeek et j'étais enceinte de ma deuxième fille. Pour garder le MINIMEX ou l'aide du CPAS je devais prouver que je cherchais de l'emploi.

Pour justifier mes recherches d'emplois le CPAS m'imposait de venir chaque semaine avec cinq attestations d'employeurs qui confirmaient mes recherches d'emploi. Une par jour.

Dès ma grossesse connue du CPAS, l'Assistante Sociale m'a interpellée en me disant que je n'avais déjà pas les moyens pour élever mon premier enfant et voilà un second. Elle me conseillait de faire une interruption de grossesse. J'ai refusé car je voulais garder cet enfant. Ma décision ne plaisait pas.

Au 4ème mois de la grossesse j'ai eu des soucis de santé, mon médecin a imposé le repos. Il a fait un certificat pour le CPAS pour signaler que ne pouvais plus courir partout pour chercher un emploi et avoir des attestations exigées. Le CPAS n'acceptait que je sois mise en incapacité et m'a imposé une autre visite chez un gynécologue de leur choix. Celui-ci a jugé que mon état de santé ne m'empêchait pas de rechercher un emploi. J'ai été obligée de me remettre en route et apporter les preuves de recherche au CPAS chaque semaine.

Après quelques temps, j'ai de nouveau eu de gros soucis de santé liés à la grossesse qui imposaient le repos. J'ai dû rester alitée et puis finalement j'ai été hospitalisée.

Finalement ma seconde petite fille est née prématurément à 6 mois. Des soins avant la naissance pour moi et trois mois de couveuse pour ma petite fille.

Après la naissance, du fait que la mutuelle n'était pas en ordre le CPAS refusait de payer les factures pour mon hospitalisation, les frais d'accouchement, et les soins de ma petite pendant trois mois. Des avocats ont introduit une procédure pour faire valoir la responsabilité du CPAS dans ma situation et les obliger à payer tous les frais médicaux liés à la grossesse et la naissance.

Ceci pour rappeler que les activations existent depuis très longtemps dans les CPAS. Elles peuvent prendre des formes et une pression aux conséquences dramatiques et inhumaines. Oser aller en recours contre les décisions nécessite beaucoup de force et souvent de nombreux soutiens.

Pourquoi, tout ce que nous partageons de nos réalités depuis tant d'années ne fait pas changer les choses ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

En 1996, le 17 octobre, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, le Mouvement LST organisait à Namur, une balade « historique » à travers les quartiers et lieux de vie que les plus pauvres avaient connus. On terminait cette balade historique devant le ST Gilles en phase de rénovation. Avant de devenir un hospice et puis le Parlement de Wallonie, ce lieu fut le premier hôpital général chargé de secourir les misères et l'extrême pauvreté à travers différentes époques. « On y reviendra, disions-nous car ce bâtiment a gravé dans ses murs les souffrances et les espérances des plus pauvres à travers les âges ».

Nous remercions, les membres de cette assemblée et son bureau des Présidents qui, une fois encore acceptent ce rendez-vous que nous proposons à l'occasion de la journée mondiale de refus de la misère.

Trois dimensions sont essentielles dans notre rencontre de ce jour.

Une première concerne les « morceaux de vies et de luttes que nous vous partageons : Le témoignage de Marcelle que nous venons d'écouter, et que nous espérons entendu avec compréhension, nous replonge 40 ans en arrière. Il nous rappelle que fin des années septante, des pratiques de « gestion de la pauvreté » terriblement violentes étaient courantes malgré les options « humanistes » inscrites dans la loi du Minimex.

Les témoignages qui vont suivre mettront en évidence les difficultés, vécues par les plus pauvres, aujourd'hui et durant les 25 années qui nous séparent de la réalisation du Rapport général sur la pauvreté.

La seconde dimension de notre rencontre repose sur cet acte de citoyenneté initié, en 1992-93, par la mobilisation de populations parmi les plus pauvres et de leurs associations pour réaliser ce Rapport sur l'état de la pauvreté en Belgique, à la demande du gouvernement fédéral de l'époque. Ce rapport, posait des constats sur ce qui produit tant de pauvreté et de misère.

Aujourd'hui, au départ de nos réalités de vie, nous vous partageons notre analyse sur les évolutions qui ont eu lieu en 25 ans. Elle sera largement diffusée et vous pouvez la trouver dans la farde de presse qui vous a été fournie.

C'est un travail fouillé qui révèle certaines avancées mais surtout beaucoup de recul pour les plus pauvres.

Nous espérons qu'il retiendra tout votre attention car nous voulons un monde plus juste. Un monde qui permet une réelle émancipation en nous mettant à l'abri des existences de misères. A l'abri de l'exploitation outrancière si souvent banalisées.

Et en troisième lieu, il nous faut dire que sur ces chemins de résistances à la misère, mais aussi de solidarité, d'interpellations pour sortir de la transparence dans laquelle on nous enferme si souvent, nous bâtissons « la démocratie » en exerçant notre citoyenneté active elle aussi. C'est bien souvent au niveau local, communal, que des moyens peuvent contribuer ou pas à une réelle lutte contre ce qui produit la misère. Par exemple par un soutien aux solidarités de proximité plutôt que la répression de celles-ci. Nous avons abordé cela de nombreuses fois. La pénalisation de la solidarité dans l'hébergement solidaire, des réglementations qui interdisent une occupation de l'espace public pour certaines personnes particulièrement démunie, une interprétation particulière et répressive de certaines législations. Par exemple en matière de logement, d'insalubrité, de droit de vivre en famille, d'activations dans des circuits de formation ou d'accès au travail.

Cette 3ème dimension de notre participation citoyenne est matérialisée par la pose de cette dalle en mémoire aux victimes de la misère dont nous marquons cette année le 10ème anniversaire.

Si tu es malade, va voir ton médecin...

« Tu ne paies peut-être pas la visite chez le médecin en donnant ta vignette, mais quand on sort du bureau si on n'a pas les 30 euros (voir plus) pour aller chercher les médicaments, cela ne garantit pas l'accès à la santé ».

« On doit attendre début du mois pour aller chercher l'ordonnance. On ne sait pas se soigner. Dans certains CPAS, il y a la carte santé. C'est eux qui estiment si tu peux avoir droit à la carte santé ou pas ».

« Les gens se soignent mal car ils ne savent pas faire autrement que prendre un médicament un jour sur deux ».

« J'en ai un peu marre de la situation et du peu de respect. J'ai plein d'inquiétude au niveau de ma maladie. Tu n'as pas le temps de te remettre que tu es déjà dans d'autres soucis.

« Dans certains hôpitaux, si tu n'as pas l'argent pour entrer, tu n'entres pas. Ma femme devait se faire opérer et au guichet, on me demandait de payer l'acompte. J'ai refusé. La deuxième fois, on m'a appelé le jour avant en disant que si je ne venais pas avec l'acompte, on ne me laissait pas rentrer ».

« Les médecins nous connaissent beaucoup moins qu'avant. Les travailleurs sociaux aussi. Parce qu'ils ne vivent pas les mêmes choses que nous, ils ne peuvent pas imaginer. Et donc, ce qu'ils nous proposent ne peut pas nous convenir ».

« Et quand on est malade les revenus ne sont plus les mêmes. Je perds dans mes revenus 600 euros ! Or j'ai des frais qui ne sont pas les mêmes et des factures en plus. Quand tu es malade, c'est la famille qui subit. Les six premiers mois, c'est vraiment trop difficile, surtout quand tu as un revenu minimum ».

Activation forcée

«En 2005, j'étais au chômage. J'ai suivi une préformation de 18 mois dans la vente. J'ai fait aussi du bénévolat. J'ai continué à chercher du travail. Comme je ne trouvais rien, j'ai travaillé en ALE, c'était un choix de ma part, même si j'ai toujours su que j'étais exploitée, puisque j'étais très peu payée et sans garantie d'avoir encore du travail le lendemain.

Malgré tout cela, en janvier 2015, suite aux exclusions massives des chômeurs, je me retrouve au RIS mais je continuais à travailler en ALE.

Rapidement, la cellule réinsertion du CPAS m'a convoquée pour parler de ma réinsertion professionnelle. L'assistante sociale m'a tout de suite proposé de faire un article 60, pour retrouver mes droits au chômage. Elle voulait que je le fasse dans l'asbl qui dépend du CPAS, qui forme à la vente (magasin de seconde main) et au nettoyage. C'était la même formation que j'avais déjà suivie quelques années avant. J'étais d'accord de faire un article 60, mais je ne voyais pas pourquoi on allait me faire tout recommencer à zéro puisque j'avais déjà travaillé 1 an ½ dans cette formation. Pour moi, faire un article 60 ça pouvait se faire, mais dans la continuité de ce que j'y avais déjà fait. Je m'étais alors retrouvée responsable de la caisse du magasin de seconde main. Pourquoi m'obliger à recommencer ce que j'ai déjà appris ! Je ne me suis pas du tout sentie considérée. J'ai proposé plusieurs autres endroits et possibilités, même dans d'autres villes, pour cet article 60. Je souhaitais retrouver mes droits et pour ce qui est de travailler, je suis toujours restée active. Mais le CPAS avait fait son choix.

J'ai expliqué et réexpliqué tout cela par lettres, mes questionnements mais aussi ma volonté de travailler, de retrouver mes droits. J'ai été convoquée, devant 3 assistantes sociales. Je me suis à nouveau exprimée. Je n'ai pas été entendue.

Finalement j'ai demandé : que se passera-t-il si je ne signe pas cet art 60 ? La réponse a été claire : « vous n'aurez plus le RIS »

Depuis des mois je vivais dans une angoisse permanente.

Pour moi, je me suis sentie obligé de signer. Je n'avais pas le choix. Qui aurait payé mon loyer ? Comment aurai-je pu me nourrir ? C'est un travail forcé, obligatoire, ... »

Suspension des revenus et perte du logement

Je vous partage le témoignage de Patrick qui aurait aimé être là mais qui est absent pour des raisons de santé.

J'ai connu le chômage de longue durée. J'ai été chômeur depuis 1993 ou 1994.

J'ai pas mal travaillé en ALE. Ma formation c'est dans le secteur de l'Horeca, mais en ALE il n'y avait pas de travail en cuisine. J'ai dû faire du jardinage, c'était souvent du travail très lourd qui n'a rien arrangé à mes problèmes de dos et de santé

Ensuite, il y a eu le Plan d'accompagnement des chômeurs, on était convoqué à l'Onem tous les mois pour prouver qu'on cherchait du travail. Il fallait répondre à des offres, faire des candidatures spontanées... et tenir un dossier pour avoir des preuves, je consacrais 3 jours par semaine à ma recherche d'emploi. J'ai même arrêté de travailler en ALE.

En 2009, J'ai reçu une convocation de l'Onem. On était 50 à avoir été convoqués le même jour. Il y en a plusieurs, dont moi, qui sont passés à la trappe

*J'ai reçu un courrier qui me signifiait l'exclusion. Comme je dis, **j'ai été exclu du chômage par correspondance !***

Suite à la perte des allocations de chômage, je n'ai plus su payer mon loyer et je me suis retrouvé à la rue.

En juin 2009, J'ai été faire une demande au CPAS de Namur. Je touchais mon premier RIS. A cette époque, j'étais à la rue. Je n'ai eu accès à un logement social qu'en février 2010.

En août 2009, J'ai été convoqué à une journée d'information collective sur l'article 60. Ils nous ont expliqué que l'article 60 était un tremplin pour redémarrer dans la vie professionnelle. Je suis intervenu pour dire que ce qu'ils proposaient n'était rien d'autre qu'un carrousel. J'ai expliqué que j'étais SDF, que j'avais été exclu du chômage, que j'avais demandé le RIS et que dans ce cadre on allait me dire de faire un article 60 qui durerait 18 à 24 mois. Et une fois que j'aurais retrouvé mes droits au chômage mais pas d'emploi, je serais à nouveau exclu du chômage. Et retour à la case départ.

Par la suite, j'ai été convoqué tous les mois par l'assistante sociale de la cellule réinsertion. Elle m'a reparlé de faire un article 60. Elle a commencé à chercher un endroit où je pourrais travailler dans mon secteur. Ça a duré 3 ans 1/2 comme ça, j'y allais tous les mois pour m'entendre dire qu'elle n'avait rien trouvé et aussi que c'était mon passé de taulard qui, 20 ans après me mettait encore des bâtons dans les roues.

En 2013, J'ai finalement accepté de faire un contrat article 60 dans une Entreprise de formation par le travail (EFT) à Charleroi, puisqu'on ne trouvait rien sur Namur. Je devais faire 2 ans, mais en commençant par 2 mois de stage payé à 1 euro de l'heure. On m'avait dit que je travaillerais comme second cuistot et finalement on me faisait faire un travail de commis. J'ai demandé de pouvoir travailler dans des fonctions conformes à mon expérience. Ça s'est mal passé. J'ai quitté.

J'ai été convoqué par le CPAS qui avait reçu un rapport défavorable de l'Entreprise de formation par le travail (EFT) . J'ai demandé à voir le rapport, on ne me l'a pas montré et on n'a pas tenu compte des explications que je donnais, de ma vision des choses.

J'ai alors reçu un courrier du CPAS m'annonçant que j'avais une sanction qui me suspendait temporairement, de mon RIS. Six mois de sanction au CPAS.

Pendant ces 6 mois, ça a été la galère. Comment pouvais-je agir contre cette décision ? Je me suis retrouvé sans revenu, avec la peur de perdre mon logement social dans lequel je vivais depuis seulement un an, après plusieurs mois de rue et plusieurs années d'attente pour ce logement.

Je devais aller aux colis ou voler pour manger...

J'ai envoyé un courrier au président du CPAS pour lequel je n'ai jamais eu de réponse.

J'ai été trouver un avocat qui milite dans le mouvement pour faire un recours. On a dû aller 3 fois au Tribunal, soit il manquait quelqu'un, soit il manquait des papiers...

Comme je ne savais plus payer mon loyer, j'ai eu plusieurs avis d'expulsion et visites d'huissiers de justice. J'ai réussi à négocier avec la Joie du foyer pour ne pas être expulsé. J'y allais tous les mois pour les tenir au courant de l'avancement de mon dossier de recours.

Ça a été une période très difficile, je voyais tout en noir, j'avais plus du tout le moral. Une nouvelle dégringolade. Des solidarités de base pour tenir.

Finalement, on a gagné le recours et j'ai retouché une partie du RIS que je n'avais pas touché pendant 6 mois. J'ai pu en partie éponger les dettes de loyer, électricité... mais j'ai encore des huissiers au cul que je paye tous les mois »

Une fois que tu tombes dans les emmerdes...

« Je partage avec vous aujourd'hui le témoignage de mon mari.

Une fois que tu tombes dans les emmerdes si tu n'as pas les personnes de confiance, tu vas te faire enterrer.

Si j'ai dû aller au CPAS, ce n'est pas du tout par plaisir ni pour passer mon temps. C'est parce que j'avais besoin d'aide. Ce n'est pas facile de demander de l'aide. Le ressenti que j'avais c'est qu'on me prenait pour un con, pour une merde au CPAS. C'est ce qui est le plus dur. Pendant un certain moment, tu t'écrases mais à un moment cela ne passe plus.

Le CPAS m'a proposé des choses qui ne correspondaient pas à ce que je vivais. Ils ne comprennent pas ce que tu vis. Alors on tombe dans leur piège et si on n'a pas des personnes de confiance, et si tu es tout seul, ils cherchent à ce qu'on retourne le bureau et là on ne sait plus rien faire. Après c'est toi qui a les emmerdes et tu ne sais pas te défendre contre eux, car tu croirais qu'ils sont intouchables. Tu auras tout perdu mais eux n'auront rien gagné non plus au final.

Avec le CPAS, j'ai fait une formation en réparation de vélo. Je m'y plaisais bien. J'ai réussi à faire ma formation complète jusqu'au bout. J'ai appris des choses. J'étais content d'avoir au moins un diplôme car je n'en ai pas. Mais le problème, c'est que le certificat était valable juste pour le cpas. Quand je me suis présenté dans un magasin de vélo, on me dit que mon certificat ne valait rien. Je me suis pris la tête pendant un an et demi, je me suis levé tous les matins pour aller dans une formation à 1 euro de l'heure et pour te rendre compte que tu as fait tout cela pour rien car ton certificat ne vaut rien. Mais quand tu entends que cela ne vaut rien ! C'est ça le plus dur.

Même si cela m'a coûté 4 ans de tribunal pour sortir de leur piège et que t'as envie de baisser les bras plein de fois, ce qui a fait la différence, c'est que je n'étais pas seul. Des personnes de confiances, ma famille mais aussi le fait de se rassembler à LST, a permis que je ne baisse pas les bras. J'ai beaucoup écouté. Et je me suis senti écouté. Des personnes m'ont donné leur confiance. Cela donne de la force et cela change tout.

Même si je n'ai toujours pas d'emploi CDI, même si on n'a pas notre propre toit, même si on n'a qu'un revenu minimum, j'ai fait un chemin immense. Ce qui a fait le changement et qui m'a ouvert l'esprit, c'est que ces personnes m'ont permis de savoir mettre des mots sur ce que j'avais à dire sans en venir aux mains. Mais des fois, on ne te laisse pas le choix de la violence. J'ai su mettre une parole sur les mots et la violence. Avant je réfléchissais mais je ne mettais pas des mots sur ce que je réfléchissais. C'est cela qui m'a fait avancer et enlève un poids, te libère. »